



CHÉCY

Conseil municipal 2014 : compte-rendu du 13 octobre

L'an deux mil quatorze, le treize octobre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chécy en séance publique sous la présidence de monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécy.

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, M. RABILLARD, Mme GLOMERON, M. TINSEAU,

Mme DAUDIN, M. GACHET, Mme PELLE-PRINTANIER, MM. TAFFOREAU, LETELLIER, Mme GACOIN, M. DUVAUX, Mme COLLADANT, MM. PIZZINAT, TOULOUGOUSSOU, Mmes PERROT, GRANDVILLIERS, M. DOUCET, Mmes CHARDERON, PUGIN, M. CHERRIER, Mmes BERTRAND, HERINO, M. LEPRETRE, Mmes PICARD, LAMARQUE, Mlle FELIX, M. VAQUETA.

Absent excusé :

M. LEPAULT a donné pouvoir à M. LETELLIER

M. TINSEAU a donné pouvoir à M. PIZZINAT (à partir de 21h30)

Le compte rendu du mois de septembre a été approuvé.

Formant la majorité des membres en exercice, Mme PUGIN a été désignée secrétaire de séance.

ESPACE PUBLIC - DEVELOPPEMENT DURABLE – BATIMENTS – URBANISME

1/ Extension de réseau ERDF pour le permis de construire de la SCI BOUJAL sur l'ancien site Mory Ducros

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la prise en charge financière à hauteur de 60 % du coût l'extension du réseau ERDF qui doit alimenter de nouvelles enseignes à l'emplacement de l'entreprise MORY-DUCROS. La participation s'élève à 14.780€, le solde restant à charge de la SCI BOUJAL qui a déposé le permis de construire.

2/ Convention de servitude pour le câble basse tension ERDF sous parcelle ZH 833

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité l'instauration d'une servitude pour le câble basse tension ERDF sous la parcelle ZH 833 appartenant à la ville. Cette servitude permet le passage d'un câble d'alimentation électrique desservant 5 habitations du Clos P. Mendès France. Cette servitude fera l'objet d'un versement unique d'une indemnité de 20 €.

3/ Renouvellement de la convention de veille foncière avec la SAFER pour une durée de 3 ans

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de passer une convention d'abonnement au portail VIGIFONCIER de la SAFER et des prestations complémentaires nécessaires à l'exercice du droit de préemption. La durée de la convention est fixée à 3 ans. Cette convention permet à la ville de maîtriser au mieux les ventes de terrains agricoles afin de préserver le poumon vert de Chécy.



CHÉCY

4/ Rapport annuel sur les déchets au titre de l'exercice 2013

Le conseil municipal a pris acte du rapport annuel sur les déchets au titre de l'exercice 2013. C'est l'Agglo qui gère cette compétence. Le rapport a été présenté conformément à la loi et est disponible à la consultation du public en mairie.

5/ Rapport annuel sur l'assainissement au titre de l'exercice 2013

Le conseil municipal a entendu et pris acte du rapport annuel sur l'assainissement au titre de l'exercice 2013. C'est l'Agglo qui gère cette compétence. Le rapport a été présenté conformément à la loi et est disponible à la consultation du public en mairie.

VIE SCOLAIRE – ANIMATION

1/ Ecole de la Bretauche – année 2013/2014 participation de la ville à une classe de découverte

Le conseil municipal a accepté à la majorité (19 pour, 7 abstentions, 3 contre) le versement d'une subvention à l'école de la Bretauche pour l'organisation d'une classe de découverte. La subvention s'élève à 16€ par enfant caciens comme pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques. La somme totale s'élève à 224€ pour 14 enfants caciens. La classe de découverte s'est déroulée du 23 au 27 juin 2014 dans le Morbihan.

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, TRANQUILLITE PUBLIQUE

1/ Demande de remise gracieuse des pénalités

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la remise gracieuse de pénalités pour des personnes domiciliées allée de la Haye à Chécy. Le montant des pénalités s'élevait à 80€ et les pénalités ont été générées par un retard de paiement de taxes d'urbanisme.

2/ Convention de mise à la vente du livre du centenaire par des enseignes privées

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité de passer une convention avec des enseignes privées pour permettre la vente dans plusieurs lieux de la commune du livre sur le centenaire de Grande Guerre. Le livre « Chécy, le quotidien des habitants d'une ville du Loiret pendant la Grande Guerre » a obtenu le label du centenaire eu égard à sa grande qualité.

3/ Convention de mutualisation de moyens entre les villes de Saint-Jean de Braye et Chécy

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité de renouveler une convention avec la ville de St Jean de Braye pour la mise à disposition d'une balayeuse. En contrepartie, la ville de Chécy met à la disposition de la ville de St Jean de Braye un agent « espace vert ».

4/ Rapport d'activité de l'agglomération Orléans Val de Loire au titre de l'exercice 2013



CHÉCY

Le conseil municipal a entendu et pris acte du rapport annuel d'activité de l'Agglo pour l'exercice 2013. Ce rapport a été présenté conformément à la loi et est disponible à la consultation du public en mairie.

5/ Adhésion à Approlys

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité l'adhésion de la ville de Chécý à la centrale d'achat Approlys, créée à l'initiative du département du Loiret. Le coût de l'adhésion est fixé à 50€ par an et M. J.V VALLIES a été désigné représentant titulaire de la ville, M. H. TINSEAU étant désigné représentant suppléant.

PETITE ENFANCE – CULTURE – SPORT – ASSOCIATIONS - TOURISME

1/ Tarifs 2015 de la bibliothèque municipale

Le conseil municipal a fixé à la majorité (26 pour, 3 contre) les tarifs de la bibliothèque pour l'exercice 2015. Les tarifs augmentent d'environ 2% par rapport à 2014.

	Tarifs 2014	Augmentation de 2%	Tarifs proposés pour 2015
Adultes de Chécý	9,80 €	9,99 €	10,00 €
2 ^e Adulte même famille	-	-	5,00 €
Lycéens et étudiants Chécý	4,90 €	4,99 €	5,00 €
Adultes hors commune	19,60 €	19,99 €	20,00 €
Lycéens et étudiants Hors Commune	6,80 €	6,93 €	6,90 €
Enfants jusqu'à 16 ans hors commune	3,40 €	3,46 €	3,50 €

2/ Tarif promotionnel du gîte municipal sur novembre 2014

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les tarifs du gîte municipal à appliquer sur le mois de novembre 2014 dans le cadre de l'opération de promotion « week-ends de novembre à moins de 20 % »

3/ Convention éveil musical entre le RAM et l'atelier d'éveil musical

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la passation d'une convention avec l'association « Musica vivre » pour faire bénéficier les enfants accueillis par les assistantes maternelles d'un éveil musical. Sept interventions d'1h30 par l'association sont prévues pour une somme totale de 770€.



INFORMATIONS LEGALES

N° Décision	Date	Personne ou organisme concerné	Objet
13	19.09.2014	Opus 45	Bail de location
14	19.09.2014	Chorale Arc en Ciel	Bail de location
15	19.09.2014	Les Echos de la Forêt	Bail de location

DIVERS

M. F. GACHET donne des précisions sur la fréquentation et l'encadrement des enfants aux nouvelles activités pédagogiques organisées lors de la pause méridienne dans les écoles. Ces précisions ont été sollicitées par la liste « Chécý durablement ».

La séance est levée à 22h40.

Le maire
Jean-Vincent VALLIES